

DECRET N°76-165 du 6 Juillet 1976

portant intérim.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Mercredi 7 Juillet 1976 :

- le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique, et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Commandant François DOSSOU.
- l'Intendant Militaire de 3è Classe, Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances, assure l'intérim du Ministre de l'Equipement, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Richard RODRIGUEZ.
- le Capitaine DJIBRIL MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assure l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, pendant l'absence du Capitaine Martin Dohou AZONHIHO.
- le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.
- l'Intendant Militaire de 3è Classe Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances assure l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2er - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 6 Ministères 30 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE
6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 Cab.Mil. 2 JORPB 1